



COMMUNE DE LA CADIERE D'AZUR

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (article UA 10-2 du règlement)

Par délibération en date du 30 juin 2009, le Conseil municipal de La Cadière d'Azur a approuvé la modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.). Cette modification permet de simplifier l'article UA 10-2 du règlement du POS concernant la définition des hauteurs dans le secteur UAa (front bâti situé au nord du village, le long de l'avenue Jansoulin).

Cette délibération est affichée et consultable en mairie de La Cadière d'Azur, aux jours et heures habituels d'ouverture.

A La Cadière d'Azur, le 20 juillet 2009
Le Maire
René JOURDAN